

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 20 juillet 2017

Décision n° CP-2017-1772

 ${\sf commune}\;(s):\quad Meyzieu$

objet : Création d'un bassin de décantation des eaux pluviales de la zone industrielle (ZI) de Meyzieu -

Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président: Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 11 juillet 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon Affiché le : vendredi 21 juillet 2017

<u>Présents:</u> MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

<u>Absents excusés</u>: MM. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Pouzol (pouvoir à Mme Poulain), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Absents non excusés : M. Calvel.

Commission permanente du 20 juillet 2017

Décision n° CP-2017-1772

commune (s): Meyzieu

objet : Création d'un bassin de décantation des eaux pluviales de la zone industrielle (ZI) de Meyzieu - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 11 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

I - Présentation du projet de création d'un bassin de décantation des eaux pluviales pour la zone industrielle (ZI) de Meyzieu

La ZI de Meyzieu, créée en 1961, accueille environ 160 entreprises.

Dans le cadre de la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Gaulnes à Meyzieu, l'arrêté préfectoral n° 2004-2970 du 31 août 2004 autorisant le rejet des bassins de gestion des eaux pluviales de la ZAC impose :

- la restructuration des systèmes d'assainissement de la ZI de Meyzieu,
- la réalisation d'un seul ouvrage de rejet au canal de Jonage pour les eaux pluviales de la ZI de Meyzieu et la ZAC des Gaulnes.
- la construction d'un bassin de rétention/décantation pour assurer un pré-traitement pour les eaux pluviales de la ZI de Meyzieu.

L'ensemble de l'opération a fait l'objet d'une délibération du Conseil n° 2003-1484 du 20 octobre 2003 validant le projet global de restructuration des réseaux d'eaux usées et pluviales de la ZI de Meyzieu et ses différentes phases.

La restructuration des systèmes d'assainissement de la ZI de Meyzieu et la réalisation d'un seul ouvrage de rejet au canal de Jonage pour les eaux pluviales de la ZI et de la ZAC des Gaulnes ont déjà été réalisées.

Les travaux relatifs à la réalisation d'un bassin de décantation des eaux pluviales de la ZI de Meyzieu avant rejet dans le canal de Jonage, objet du présent dossier, constituent la dernière phase de la restructuration des réseaux de la ZI.

L'opération individualisée, par délibération du Conseil n° 2003-1484 du 20 octobre 2003, a fait l'objet d'une individualisation complémentaire par délibération du Conseil n° 2010-1483 du 31 mai 2010 pour les réseaux d'assainissement.

II - Présentation du marché relatif aux travaux création d'un bassin de décantation des eaux pluviales pour la ZI de Meyzieu

Pour réaliser ce projet, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 des marchés publics en vue de l'attribution du marché relatif aux travaux de création d'un bassin de décantation des eaux pluviales de la ZI de Meyzieu.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en oeuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 19 mai 2017, a choisi l'offre variante du groupement d'entreprises SOGEA RA/VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT/EGC GALOPIN pour un montant de 1 469 000,45 € HT, soit 1 762 800,54 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier:

DECIDE

- 1° Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux relatif à la création d'un bassin de décantation des eaux pluviales pour la zone industrielle (ZI) de Meyzieu et tous les actes y afférents avec le groupement d'entreprises SOGEA RA/VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT/EGC GALOPIN pour un montant de 1 469 000,45 € HT, soit 1 762 800,54 € TTC.
- **2° La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme P19 Assainissement, restructuration des réseaux de la ZI de Meyzieu, individualisée par délibération n° 2003-1484 du 20 octobre 2003 pour un montant de 4 795 960 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P19O0561.
- **3° Le montant** à payer, au titre du présent marché, de 1 469 000,45 € HT, soit 1 762 800,54 € TTC, sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal exercices 2017 et 2018 compte 23158 opération n° 0P19O0561.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 juillet 2017.